Image not found or type unknown

Séparation et maison en cours de construction

Par **Isadora**, le **26/08/2009** à **17:58**

Bonjour,
Avec mon concubin, nous nous sommes lancés dans la construction d'une maison qui sera finie en mars 2010. Malheureusement, nous envisageons de nous séparer et de revendre cette maison sans l'habiter. La part de chacun est de 50 %. Faut-il poursuivre la construction jusqu'au bout ? Ou faut-il arrêter les travaux le plus rapidement possible auprès du constructeur ? Dans ce 2ème cas devra t-on payer des indemnités au constructeur et une maison inachevée peut-elle se vendre ? A qui s'adresser pour faire le bon choix ? Merci par avance de votre réponse. Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés